

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maud Alexandre

<https://www.cadre21.org/membres/252ba390c52bce16312101f7>

Date d'obtention : 2024-06-11 13:43:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est primordial de rencontrer les gens impliqués dans la situation afin de recueillir le plus d'informations possible afin de nous éclairer à savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant. Il est super important de ne JAMAIS être en contact avec les photos qui ont été partagées car cela est un acte criminel. Par contre, il faut absolument saisir l'appareil contenant les dites images. À la suite de cela, il faut contacter le service de police. Si un geste est impulsif, les personnes impliquées auront une rencontre de sensibilisation avec le service de police. Si le geste est malveillant, une enquête policière est débutée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a plusieurs facteurs à tenir en compte lors de la cueillette d'information (qui? le contexte? où cela c'est passé? Y'a-t'il impact dans le milieu scolaire de l'élève?). La situation est-elle vraiment de la pornographie juvénile (image d'une partie du corps nu)? L'intention de l'expéditeur est aussi à tenir en compte. Est-ce que la personne l'a fait sous une pression quelconque ou de son plein gré (impulsivement)? Si le partage de l'image n'a pas d'impact sur le milieu scolaire, les gens voulant dénoncer le geste devront s'adresser directement au service de police. Il est super important de rencontrer toutes les personnes impliquées (de près ou de loin même si ce sont que des propos rapportés) dans le geste.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape que je considère la plus délicate est en lien avec la confession du geste : la gravité du geste (entre 2 mineurs ou entre un mineur et un majeur et impulsif ou malveillant), l'ampleur des émotions des personnes impliquées (peur, inquiétude des représailles ou que cela s'intensifie s'il y a dénonciation), le risque de briser le lien avec les élèves concernés même si cela est fait avec toute la bienveillance possible. Être empathique sans tomber dans la sympathie (si c'est un élève que l'on connaît plus pour diverses raisons).



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

